

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 septembre 2019 – 20h30

Présents : Mesdames ALLAIRE, DARNOIS, MOUTONNET, SEVESTRE, SAMSON, CUMANT, HERMILLY, DESMARAIS, BLANCHARD, GRANDJEAN, SABLERY

Messieurs CORBIN, DUTEL, NEUVILLE, DUBOURGUAIS, BIGNON, LE BARON, DESPORTES, CANARD, SOLVE

POUVOIRS : Messieurs, JACOB, FLEURY, HUET,

Excusé : Monsieur MICHEL

Absents : Madame BRUN

Le compte rendu de conseil du 22 juillet, envoyé par mail aux membres du conseil n'ayant soulevé aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande au conseil l'ajout de délibérations à l'ordre du jour. Accord du conseil

DELIBERATIONS

1. AUTORISATION DE CESSION DE TERRAIN :

Madame le Maire rappelle que sur la propriété « BEUNARD » achetée il y a deux ans, il existe deux terrains pour lesquels des demandes de bornage sont en cours. Des devis pour viabilisation ont été effectués. Ces deux terrains doivent être estimés par les domaines pour être mis en vente. Madame le Maire demande l'autorisation d'effectuer ces démarches :
Accord du conseil

2. EGLISE DE GRANDOUET :

Dans le cadre de l'étude menée pour la restauration de la toiture de l'église de Grandouet, la DRAAC avait été contactée au sujet des subventions possibles et de l'inscription de cette demande au programme 2020 de la DRACC. Une subvention de 25% pourrait être accordée dès lors qu'un architecte des bâtiments de France agréé serait retenu pour ces travaux. Si l'architecte retenu n'était pas agréé, la subvention tomberait à 20%. Le conseil doit se prononcer sur le maintien de la réalisation du projet auprès de la DRAAC avant fin septembre avec une demande de permis de construire pour la fin de l'année. Monsieur Corbin donne quelques chiffres sur des devis demandés concernant la toiture (tuiles) mais surtout la pose d'un échafaudage, qui pour la partie clocher est assez coûteuse. La réfection de la toiture pourrait coûter environ 150 000€. Si le conseil actuel donne son accord sur la poursuite et que le futur conseil décide de ne pas aller dans le même sens, seuls les frais de dossier de permis de construire seront à régler. Madame le Maire nous informe également qu'une subvention de 30% du conseil départemental est possible. La question du maintien de la réalisation du projet auprès des services de la DRAAC est soumise au vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

3. **CREANCES NON RECOUVRABLES** – à la demande de Monsieur le Percepteur, Madame le Maire soumet au conseil d'inscrire à l'article 6541 la somme de 701.92€ non-recouvrables. Accord du conseil

4. **TITULARISATION D'UN AGENT :**

Madame Nadia GRIERE, ex-agent de la communauté de commune en poste sur l'extra-scolaire (surveillance enfants et bus), a été stagiairisée le 1^{er} octobre 2018. Il y a lieu de se prononcer sur sa titularisation ou son maintien en période de stage. Madame GRIERE donnant entière satisfaction et répondant aux attentes de la collectivité sur son poste de travail, il est proposé sa titularisation au 1^{er} octobre 2019 en tant qu'Adjoint Technique Territorial sur un poste à 11.52. Accord du conseil.

5. **RECENSEMENT :**

Madame Samson rappelle que le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Il y a lieu de procéder au recrutement de trois agents recenseurs pour effectuer cette mission. Trois personnes sont proposées, qui ont toutes déjà effectué le recensement soit sur Cambremer soit sur St Laurent du mont. Madame Samson demande l'accord du conseil municipal pour nommer Madame Monique Lapierre, Madame Natacha Sevestre et Monsieur Christian Guesnon, agents recenseurs. Accord du conseil

6. **ENCAISSEMENT DE CHEQUES :**

Madame Le Maire demande l'autorisation au conseil, pour encaisser 2 chèques de don (20€ + 30€) pour prêt de la benne, puis un chèque d'un montant de 2 493.95€ de remboursement de l'assurance pour remplacement de vitrage à l'école. Accord du conseil

7. **AUTORISATION D'AGIR EN JUSTICE :**

Depuis le 30 mai 2018 des problèmes d'infiltration d'eau liés à l'étanchéité des toitures de la Maison de la Petite Enfance ouverte ont amené Monsieur Neuville et Monsieur Dubourgais à entamer des démarches auprès du Maître d'œuvre et des Entreprises réalisatrices dans le cadre de la garantie décennale. Ces demandes signifiées par lettres recommandées sont restées sans réponse. Notre assurance couvrant la protection juridique nous assiste dans nos démarches et mandate un expert qui convoque le Maître d'œuvre et les entreprises qui ne se déplacent pas. Le rapport de l'expert laisse apparaître des anomalies de conception et de réalisation. Notre assureur nous propose de nous rapprocher d'un cabinet d'Avocats. Maître ANFRY est alors retenue pour être notre conseil et envisage une procédure en référé expertise devant le Tribunal Administratif de Caen. Il pourrait s'agir de malfaçons dans la conception et la réalisation de la toiture qui devraient être pris en charge dans le cadre de la garantie décennale ; Afin de poursuivre les démarches engagées, il y a lieu de saisir le tribunal administratif. Madame le Maire demande l'autorisation au conseil de prendre attache auprès de Maître Anfry afin d'intenter cette action en justice. Accord du conseil

8. PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE :

Les frais de scolarité pour l'année 2018/2019 ont été calculés de façon plus affinée, du fait de données plus fiables et de la comptabilité analytique. Les montants sont les suivants :

Maternelles : 1097€/enfant

Elémentaire : 699€/enfant.

Monsieur Dubourguais rappelle que ces frais ne portent pas sur la cantine et la garderie mais sur les ATSEMS, le ménage, les surveillances de cour, les charges des bâtiments utilisés dans le temps scolaire. Madame le Maire demande l'autorisation de transmettre les conventions aux communes concernées. Accord du conseil

9. TARIFS GARDERIE/CANTINE :

Lors du vote des tarifs de cantine, le règlement intérieur n'avait pas été présenté avec les modifications soumises :

-inscription ou désinscription des enfants pour les services de garderie/cantine à minima 48hrs à l'avance sous peine de facturation

- Si retards récurrents des parents le soir à la garderie une facturation supplémentaire prévue dans la grille tarifaire sera appliquée ;

Monsieur Dubourguais informe le conseil que le portail famille va être très bientôt opérationnel mais que d'ores et déjà les familles peuvent procéder à leur inscription. Un lien a été mis en ligne sur le site de Cambremer.fr

Monsieur Dubourguais présente au vote le règlement intérieur. Accord du conseil

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Hermilly nous fait un retour sur la commission environnement de l'agglomération : dans le cadre de mutualisation, les services de l'Agglomération ont proposé à toutes les communes d'étudier les possibilités d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux. 9 communes, dont Cambremer, ont répondu favorablement à cette proposition. Le service environnement a donc décidé de lancer le projet. Il nous faudra définir quels bâtiments seront concernés. Une prochaine réunion se tiendra le 22 Octobre.

Information concernant la source de St Laurent : Madame Hermilly rappelle : pour qu'une eau soit définie potable, elle doit être analysée en continu. Des panneaux donnant cette information avaient été scellés sur site mais systématiquement détruits. Il est demandé aux journalistes présents à cette assemblée d'informer les fervents utilisateurs de la source St Laurent que la consommation de l'eau est totalement sous leur entière responsabilité. Un arrêté sera pris par la commune, un panneau sera de nouveau installé rappelant le n° de l'arrêté qui sera affiché en mairie.

Point sur les différentes démarches suite à la reprise de la compétence scolaire du 24 juillet à ce jour. Madame Le Maire rapporte :

« Le 25 juillet en présence de Jean Yves Dubourguais, j'ai eu un entretien téléphonique avec Monsieur David Carmier, conseiller juridique auprès du ministre des affaires territoriales. Je lui ai exposé tous les problèmes liés au retour de la compétence scolaire. Il a bien entendu nos soucis,

nous a demandé si nous avons rencontré le Préfet, ce à quoi je lui ai répondu l'avoir sollicité mais qu'il était difficile d'obtenir un rendez-vous. Le 1^{er} Août, appel de la Préfecture pour proposition d'un rendez-vous le 04 Septembre. Le 31 Août, je rencontre Monsieur Aubey président de la CALN qui m'informe que l'Agglo a reçu le résultat de l'étude financière et qu'il nous sera présenté dans les semaines à venir. Le 04 Septembre, rendez-vous à la Préfecture, (sans la présence du Préfet) avec Monsieur Guyon secrétaire général de la préfecture, Monsieur Biou, Madame Larrieux de la DGFiP, Monsieur Jardin, secrétaire de la sous-préfecture et Monsieur Bruneel. Après avoir réitéré nos soucis de retour de compétence scolaire, Monsieur Guyon a fini par comprendre, même si au départ de la discussion, il nous demandait de réfléchir à une nouvelle configuration du site de l'école. Difficile d'envisager une restructuration quand on a déjà des problèmes d'argent...Monsieur Jardin rappelle qu'il a saisi la Mission Economique et Financière vers le 20 juillet, que ces services sont très longs...Monsieur Guyon, le secrétaire du Préfet, va les appeler pour faire accélérer la procédure. Mr Guyon pense que c'est tout à notre honneur d'avoir alerté les services, même si Madame Larrieux de la DgfiP pense qu'actuellement il n'y a pas péril, mais Monsieur Bruneel leur a bien souligné que cela pourrait le devenir».

Madame le Maire annonce officiellement qu'elle ne briguera pas un second mandat de maire. Elle rappelle les dates des élections municipales : 15 et 22 mars 2020. Les candidats devront constituer une liste de 19 personnes avec la parité.

Monsieur Bignon rapporte qu'il a assisté à une réunion à l'agglo lors de laquelle il a été rappelé que les aires de camping-car étaient de compétence communautaire. L'agglo souhaiterait que toutes les aires soient gratuites et souhaiterait passer une convention avec la commune de Cambremer. Cette convention aurait pour objet les conditions d'entretien d'une nouvelle borne à accès gratuit et les pourtours de l'aire de stationnement. Madame Samson demande qui paiera l'eau dispensée dans cette borne gratuite et s'il n'y a pas risque que ce point d'eau soit utilisé par d'autres que les camping-cars. Elle demande également qui gèrera les demandes de stationnement groupés... etc. L'agglo contactera la commune pour rediscuter des différents aspects.

Monsieur Neuville fait le point sur les frelons asiatiques : Il est recommandé de ne pas détruire les frelons européens et les guêpes, en revanche les nids de frelons asiatiques sont à déclarer en mairie. Monsieur Neuville informe que l'élagage n'aura lieu que dernière quinzaine de septembre.

Madame Sablery informe le conseil qu'un petit groupe d'allemand de Euerbach est en visite dans notre région et qu'il souhaite venir à la mairie de Cambremer rencontrer les élus le 19 septembre vers 10h. Avis à ceux qui sont disponibles et souhaitent les rencontrer. Elle rappelle que Euerbach souhaiterait renouer des liens avec Cambremer dans le cadre du jumelage.

Madame Grandjean alerte le conseil municipal sur la pérennité du comité des fêtes dont elle occupe la présidence depuis 20 ans. Elle a évoqué l'an passé le désir de passer la main mais n'ayant pas de candidat pour la reprise elle se pose la question de l'organisation de la fête St Denis. Un appel via la presse, les commerces, le panneau lumineux, a été lancé et une réunion aura lieu à la mairie le jeudi 19 septembre à 20h30 pour décider de la suite à donner. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Monsieur Corbin informe que la haie autour du cimetière de Grandouet est en train de s'écrouler. Il serait donc judicieux de l'arracher et de la remplacer. L'association de sauvegarde de Grandouet demande l'autorisation de l'arracher. Monsieur Corbin réclame à nouveau un panneau de limitation de tonnage pour les véhicules en transit. En effet, il fait remarquer que la route de la Croix Thillaye à Grandouet s'abîme beaucoup et s'inquiète sur les moyens que la commune aura de la remettre en état si nécessaire...